

Les accidents du travail et autres atteintes à la santé des travailleurs, tant psychique que physique, coûtent très cher.

Les inspections cantonales du travail, regroupées au sein de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs (CRTi), vous proposent un cours pour vous aider à identifier les risques professionnels et vous donner des outils pratiques pour les prévenir.

L'objectif consiste à préserver l'intégrité physique et psychique des individus, entraînant ainsi non seulement une réduction de la souffrance, mais également une amélioration de la motivation et des performances.

Nul ne peut contester, en effet, que la santé des entreprises et les efforts pour préserver l'emploi sont indissociables du maintien de bonnes conditions de travail.

**Les inspections cantonales
du travail – vos partenaires**
pour une prévention efficace
des risques professionnels

Santé et sécurité au travail

Formation intercantonale

"Cours de base de sécurité et de santé au travail" de 2 jours

Prochain cours : automne 2025

Frais d'inscription :

CHF 350.- par personne, repas inclus.

Organisation :

 **ne.ch**
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL



CONFÉRENCE ROMANDE ET TESSINOISE DES OFFICES
CANTONAUX DE PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Programme

Notions de base en matière de :

- Connaissances fondamentales en santé et sécurité au travail
- Identification des dangers
- Ergonomie
- Risques pour la santé psychique
- Durée du travail et du repos
- Choix et réalisation des mesures de prévention
- Analyse d'événements
- Organisation santé-sécurité
- Directive MSST

Lieu

CIFPoI, Rue de l'Arsenal 2, 2013 Colombier

Animation

Les inspecteurs et inspectrices du travail de l'ORCT

Public-cible

Coordinateurs de sécurité et personnes avec tâches en matière de sécurité et santé au travail, personnel des ressources humaines, chefs d'entreprise.

Objectifs

A l'issue de ce cours, les participants seront capables de :

- Se référer aux bases légales qui réglementent les questions de santé et sécurité au travail.
- Repérer les dangers les plus évidents.
- Se familiariser avec les outils tels que : listes de contrôle, méthode d'analyse des accidents, rapports d'accidents, statistiques, etc.
- Contribuer à l'élaboration d'un concept de santé et sécurité au travail adapté à l'entreprise.
- Contribuer à appliquer les mesures de prévention adéquates.
- Connaître les spécialistes de santé et sécurité au travail et faire appel à eux le cas échéant.

Les connaissances seront évaluées au moyen d'un test, et un certificat sera délivré à ceux qui réussiront.

Les inscriptions sont limitées à 20 participants maximum. Si un nombre de participants n'est pas atteint, l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler le cours.

Inscriptions et renseignements

ORCT – Inspection du travail

Rue du Parc 117

2300 La Chaux-de-Fonds

Tél. : 032 889 58 71

E-mail : orct.sst@ne.ch

Site Internet: www.ne.ch/semprubrique

« Santé et sécurité au travail »

[Inscription en ligne](#)